Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260921-2026_09_21_D72-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 72

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2026 Convocation affichée le : 15 septembre 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, M. CAENES-BARDON, M. QUERE.

Absents excusés : A. LAMANDA, B. BARBIER, D. MORVAN et E. DE OLIVEIRA-ORIOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 15

Procurations : A. LAMANDA (procuration à J.L. LANDREIN), B. BARBIER (procuration à D. SALAUN), D. MORVAN (procuration à V. CARO-CHERRE) et E. DE OLIVEIRA-ORIOL (procuration à G. BERNARD).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Vente de délaissé communal
A Mme Marie Hélène PERROT « Creac'h Madiec » à Plonévez-du-Faou.

Mme le Maire expose à l'assemblée :

- Mme Marie Helène PERROT à Plonévez-du-Faou a saisi la commune et a fait une demande de cession d'un délaissé communal (domaine public de la Commune), aux abords de leur propriété à « Creac'h Madiec » - 29530 PLONEVEZ DU FAOU.
- Le cabinet LE BIHAN et ASSOCIES, géomètres à Pleyben, nous a fait parvenir un document d'arpentage.
- Ce document d'arpentage fait ressortir deux parcelles de terrain section XH n° 195 de 32 m2 et section XH n° 196 de 167 m2 soit un total général de 199 m2.
- Cette transaction est proposée au prix de **3 € le m2.**

Le Conseil Municipal après cet exposé, et avoir délibéré à l'unanimité :

- Considérant que ce délaissé est enclavé dans la propriété de Mme Marie Helène PERROT et ne servira pas de passage à une autre propriété,
- Décide de vendre à Mme Marie Helène PERROT deux parcelles de terrain section XH n° 195 de 32 m2 et section XH n° 196 de 167 m2 soit un total général de 199 m2 au prix de **3 € / m2** soit **597 €.**
- Autorise Mme le Maire à signer l'acte officiel qui sera confié à l'Etude de Maître Plusquellec, à CHATEAUNEUF DU FAOU, dont les frais, ainsi que ceux du cabinet LE BIHAN et ASSOCIES, géomètres à Pleyben, seront à la charge de Mme Marie Helène PERROT.
- La recette de cette vente sera inscrite à l'article 775 du Budget communal 2026.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.